

# Bienvenue à la Maternité de l'Hôpital Américain de Paris

Livret d'accueil



American Hospital of Paris  
NON PROFIT ORGANIZATION

# Maternité



# PRENDRE CONTACT

## EN CAS D'URGENCE

une sage-femme de garde est joignable au 01 46 41 26 03, 24h/24h



### CONTACTS UTILES

Entretien Prénatal Précoce à partir de 14 semaines d'aménorrhée

**01 46 41 84 88**

Consultations de grossesse sages-femmes

**01 46 41 84 88**

Consultations de grossesse gynécologues-obstétriciens de l'équipe

**01 46 41 28 82**

ou [www.american-hospital.org/nos-specialites/maternite](http://www.american-hospital.org/nos-specialites/maternite)

Échographies fœtales de dépistage ou de référence. CPDP (Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal)

**01 46 41 28 82**

ou [www.american-hospital.org/nos-specialites/diagnostic-prenatal](http://www.american-hospital.org/nos-specialites/diagnostic-prenatal)

Offre Care : Rendez-vous d'acupuncture, d'ostéopathie et de sophrologie

**01 46 41 84 88**

Séances de préparation à la naissance et à la parentalité

**01 46 41 84 88**

Rendez-vous avec l'anesthésiste vers 32 semaines d'aménorrhée

**01 46 41 26 91**

Psychologue

**f2.f2@ahparis.org**

**01.46.46/25.25 ou 45.62**



Vous pouvez également contacter le secrétariat maternité :  
[f2.f2@ahparis.org](mailto:f2.f2@ahparis.org)

# BIENVENUE DANS VOTRE MATERNITÉ !

---

L'équipe de la Maternité de l'Hôpital Américain de Paris (HAP) met tout en œuvre pour que vous viviez votre grossesse en toute sécurité. Nous sommes attentifs à vos souhaits et à vos besoins durant votre grossesse et pour la naissance de votre enfant.



Organisme à but non lucratif reconnu d'utilité publique, l'Hôpital Américain de Paris est un établissement de santé multidisciplinaire accrédité à la fois par la Joint Commission américaine et la Haute Autorité de Santé française. Nos missions : proposer l'alliance de l'excellence médicale, soignante et technologique et de la qualité de l'accueil, du confort et de l'écoute, essentielle dans la réussite de votre parcours de soins.

Depuis sa création en 1906, l'Hôpital Américain de Paris est animé par deux exigences fortes :

- Rassembler à Paris, en un seul lieu, le meilleur des pratiques et innovations médicales françaises et américaines
- Délivrer des soins personnalisés de haute qualité, en respectant l'éthique des pratiques médicales et la diversité culturelle des patients

Nous espérons que ce livret d'accueil répondra à vos principales questions. Vous y trouverez notamment des informations concernant votre séjour et des recommandations à suivre pour garantir son bon déroulement à l'Hôpital Américain de Paris.

L'équipe de la maternité de l'Hôpital Américain de Paris



Si vous ne comprenez pas le français ou l'anglais, vous avez la possibilité de bénéficier des services de nos interprètes (arabe, japonais, chinois...), il vous suffit d'en faire la demande.

## NOTRE HISTOIRE

---

### 1906

Création de l'Hôpital Américain de Paris

### 1913

Statut fédéral accordé par le Congrès américain

### 1918

Reconnaissance d'utilité publique par l'État Français.

### 1954

Première accréditation par la Joint Commission américaine

### 1976

Création de la Fondation de l'Hôpital Américain de Paris, basée à New York

### 2023

Lancement des travaux du nouveau bâtiment amiral de l'Hôpital

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>NOS OFFRES DE SOINS</b>	<b>14</b>
<b>PRÉPARER VOTRE SÉJOUR</b>	<b>16</b>
Réaliser vos formalités administratives	16
Estimations de vos frais de séjour	19
Personne à prévenir, personne de confiance et directives anticipées	21
<b>SUIVI ET CONSULTATION</b>	<b>24</b>
Le calendrier de suivi	24
Côté maman : consultations de suivi	26
Côté futur bébé : consultations d'échographie	30
<b>PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ</b>	<b>32</b>
Entretien prénatal précoce	32
Séances de préparation à la naissance et à la parentalité	32
Mon projet de naissance	33
En cas d'hospitalisation	33
<b>EN SALLE DE NAISSANCE</b>	<b>34</b>
L'accompagnement pour votre accouchement	34
Votre accompagnant	34
Votre valise maternité	35
La peau à peau	36
Alimentation du nouveau-né	36
<b>VOTRE SÉJOUR POSTNATAL</b>	<b>38</b>
Après votre accouchement	38
Thalasso bébé et massage du nouveau-né	38
Les chambres	39
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>46</b>
Contrat d'engagement	46
Une équipe pluridisciplinaire	48
Vos engagements	50
Règles de vie	52
Préparez votre sortie	54
Votre point de vue	56
Droits des patients	59
Recueil et traitement de données	60
Remerciements et réclamations	62
Charte du patient hospitalisé	64
Qualité et gestion des risques	66
Prévention des infections associées aux soins	68
Nos résultats d'indicateurs nationaux de qualité et sécurité des soins	72





# VOUS RENDRE À LA MATERNITÉ



## ACCÈS PIÉTONS :

55 boulevard du Château 92 200 Neuilly-Sur-Seine

## ENTRÉE VÉHICULES RÉSERVÉE AUX VISITEURS :

40 rue Chauveau, 92 200 Neuilly-sur-Seine

Un service gratuit de voituriers, disponible du lundi au vendredi de 7 heures à 21 heures acheminera votre véhicule dans le parking (payant) et vous le restituera au moment du départ. Un bagagiste portera vos bagages sur demande.

Nos réceptionnistes sont par ailleurs à votre disposition, 7j/7 de 7h à 20h, pour vous orienter ou vous commander un taxi.



## TRANSPORTS EN COMMUN

### En bus

Bus **82** (Luxembourg/Hôpital Américain) : l'Hôpital Américain est le terminus de cette ligne.

Bus **93** (Suresnes-De Gaulle/Invalides), arrêt Hôpital Américain.

Bus 43, 163, 164 et 174 : ces bus desservent les environs de l'Hôpital.

### En métro

Station "Pont de Levallois" (ligne **3**), puis 15 minutes de marche

Station "Porte Maillot" (ligne **1**), puis bus 82 jusqu'au terminus "Hôpital Américain"

Station "Pont de Neuilly" (ligne **1**), puis bus 93 jusqu'à l'arrêt "Hôpital Américain"



# LES LOCAUX DE LA MATERNITÉ

---

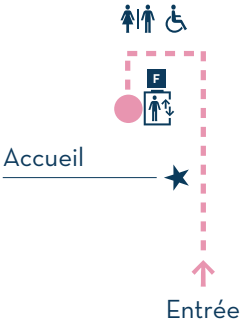
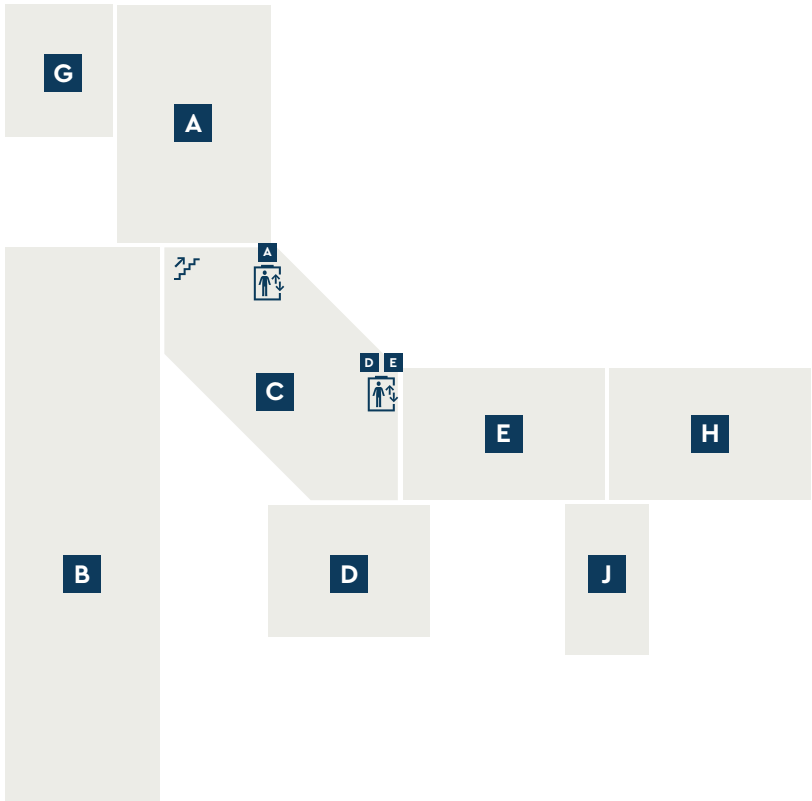
## SITUÉS BÂTIMENT F, AU DEUXIÈME ÉTAGE, LES LOCAUX DE LA MATERNITÉ ONT ÉTÉ RÉNOVÉS RÉCEMMENT

### ELLE DISPOSE DE :

- 5 salles de naissance** dont deux salles physiologiques (avec baignoire, ballon, lianes, etc.)
- 2 salles spéciales pour les césariennes** en plus des salles d'accouchement normales (blocs obstétricaux)
- 1 unité spécialisée en imagerie pour les femmes**, avec un centre de référence pour le diagnostic prénatal. Cette unité comprend des experts en échographie, en IRM fœtale, en génétique et en pédiatrie

### LA MATERNITÉ BÉNÉFICIE ÉGALEMENT DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DE L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS, COMPRENANT :

- Une unité d'embolisation pour traiter les hémorragies post-partum
- Un centre de réanimation pour adultes ouvert 24h/24
- Un centre d'imagerie complet avec IRM, scanner (disponible 24h/24) et mammographie
- De nombreuses salles de consultation équipées d'échographes



2<sup>e</sup> étage

ACCÈS MATERNITÉ  
BÂTIMENT F, 2<sup>E</sup> ÉTAGE



## NOS OFFRES DE SOINS

---

### SUR LE PLAN MATERNEL

Notre maternité est une maternité de proximité pour l'accueil des grossesses, mais surtout pionnière en bientraitance obstétricale.

En plus des soins obstétriques, l'Hôpital Américain de Paris offre des services de gynécologie médicale et chirurgicale, de médecine de la reproduction et un département d'échographie pour les femmes avec un centre d'expertise en diagnostic prénatal.

Notre structure bénéficie d'un plateau technique complet permettant l'accès à de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales pour adultes. En collaboration avec le service d'hygiène hospitalière, nous appliquons strictement les recommandations en matière d'entretien des locaux et de bonnes pratiques de soins.

Ce plateau technique permet de prendre en charge les mères présentant des pathologies ou des complications pendant l'accouchement, avec :

- Une unité de réanimation pour adultes
- Une unité d'embolisation des artères utérines en cas d'hémorragie post-partum
- Une réserve de sang sur place

## SUR LE PLAN PÉDIATRIQUE

Notre établissement est bien équipé pour accueillir en toute sécurité les nouveau-nés à partir de 35 semaines d'aménorrhée (SA) et pesant au moins 2000 grammes.

**En France, les maternités sont organisées en trois types selon les besoins des nouveau-nés :**

- Type I : adapté à la majorité des accouchements à partir de 35-37 SA
- Type II : comprend une unité de néonatalogie pour les nouveau-nés prématurés à partir de 32-34 SA
- Type III : comprend une unité de néonatalogie et un service de réanimation néonatale pour les nouveau-nés prématurés à partir de 24-25 SA

Notre maternité collabore étroitement avec les services de néonatalogie des hôpitaux du réseau pour les transferts éventuels.



### **COOPÉRATION AVEC L'UNIVERSITÉ VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (UVSQ)**

L'Hôpital Américain de Paris travaille en partenariat avec l'UVSQ. En tant qu'institution d'enseignement et de recherche, vous pourrez rencontrer des médecins universitaires (professeurs, assistants) qui, aux côtés d'autres spécialistes, contribuent au dynamisme et à la qualité des soins selon les bonnes pratiques médicales.

# PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

---

## RÉALISER VOS FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

---

### DEUX ACCOMPAGNEMENTS AU CHOIX

- 1 La filière « personnalisée / nominative » :** vous choisissez votre médecin référent qui vous suivra durant toute la grossesse. Votre médecin référent sera présent lors de votre accouchement si vous en avez décidé au préalable ensemble.  
Si nécessaire, un gynécologue obstétricien de garde est aussi disponible 24h/24 sur place.
- 2 La filière « équipe » :** une sage-femme ou un gynécologue obstétricien de la filière équipe vous suivra durant votre grossesse selon votre choix et vos antécédents.  
La sage-femme de garde vous accueillera et vous suivra lors du travail et de l'accouchement. Selon votre choix une sage-femme ou un médecin de l'équipe (médecin de garde) sera présent pour votre accouchement.

**Quelle que soit votre filière de soin choisie,** une équipe pluridisciplinaire (sages-femmes, gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres et médecins spécialistes) se réunit une fois par semaine pour discuter de façon collégiale de certaines situations, afin de déterminer la meilleure prise en charge à adopter.

Notre équipe est à votre disposition pour prendre soin de vous, vous informer, répondre à vos interrogations ou celles de votre famille.



## AVANT VOTRE ARRIVÉE



### RENDEZ-VOUS SUR VOTRE PORTAIL PATIENT

- 1 Je m'inscris sur : [www.american-hospital.org/patients](http://www.american-hospital.org/patients)
- 2 J'enregistre mes documents administratifs
- 3 Je réalise ma préadmission :
  - Je prends connaissance des documents expliquant ma prise en charge
  - Je signe mon estimation en ligne ou avec mon Patient Advisor
  - Je déclare ma personne de confiance
- 4 J'accède aux documents relatifs à mes hospitalisations
- 5 J'accède aux résultats de mes examens réalisés à l'Hôpital Américain de Paris
- 6 Je programme mes rendez-vous médicaux et j'accède aux informations relatives à mes rendez-vous passés et à venir







## LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR FINALISER VOTRE PRÉADMISSION

- **CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT**

Pour les mineurs qui n'en disposent pas : Livret de famille ou extrait d'acte de naissance

Pour les patients internationaux : Passeport ou Titre permanent de séjour ou Carte d'identité nationale pour les ressortissants de l'Union Européenne

- **CARTE VITALE OU CARTE D'ASSURANCE INTERNATIONALE** en cours de validité

- **UN MOYEN DE RÈGLEMENT** pour vous acquitter du montant de l'estimation (paiement par chèque si vous souhaitez bénéficier du différé).

## CONFIRMEZ VOTRE SÉJOUR

Suite à la consultation avec votre médecin et avec votre accord, une estimation financière vous a été transmise.

Vous devez impérativement confirmer que vous en acceptez les modalités. Sans confirmation de votre part, nous serons dans l'incapacité d'organiser votre venue avec nos équipes soignantes.



**Signer votre estimation en ligne sur votre portail patient, ou lors d'un rendez-vous avec votre Patient Advisor.**

Téléphone : 01 46 41 27 71

Service joignable du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30

Email : [patient@ahparis.org](mailto:patient@ahparis.org)

## ESTIMATION DE VOS FRAIS DE SÉJOUR

### COMMENT PUIS-JE CONNAÎTRE À L'AVANCE LE MONTANT DES HONORAIRES ET DES FRAIS DE SÉJOUR ?

De par son statut, l'Hôpital Américain de Paris fonctionne différemment des autres établissements de soins privés français :

**1** L'Hôpital Américain de Paris ne pratique pas le tiers-payant avec les caisses d'Assurance Maladie. Vous devez d'abord régler les frais d'hospitalisation avant de pouvoir vous faire rembourser. Les activités de l'établissement (hors imagerie, laboratoire, dialyse et oncologie ambulatoire) sont dites « non conventionnées par l'Assurance Maladie ».

**2** Les médecins qui exercent à l'Hôpital Américain de Paris sont pour la plupart libéraux (ils ne sont pas salariés), cela signifie qu'ils perçoivent leurs honoraires séparément, même si ceux-ci apparaissent sur la facture globale. Votre médecin est tenu de vous indiquer lui-même lors de la consultation, le montant de ses honoraires, son secteur de conventionnement et le niveau de remboursement de ses honoraires par l'Assurance Maladie française si vous en êtes bénéficiaire.

**Afin d'envisager votre séjour en toute sérénité**, vous recevrez une estimation financière, relative aux frais d'hospitalisation et aux honoraires médicaux.

Il s'agit d'une estimation basée sur les données communiquées par votre médecin (diagnostic principal, actes médicaux initialement prévus, durée prévisible de votre hospitalisation). Elle ne tient pas compte de soins non prévus et qui devraient être réalisés pour une prise en charge médicale optimale. Par conséquent, le montant de l'estimation peut varier du montant de la facture finale qui vous sera envoyée après votre sortie.

## ÉTUDE DE REMBOURSEMENTS

En complément de l'estimation des frais d'hospitalisation, notre service Patient Advisor réalise une étude personnalisée de votre niveau de remboursement. **Pour cela, une copie de la «notice récapitulative des garanties» de votre assurance complémentaire (résumé des garanties) vous sera demandée.**

Cette étude permet de connaître le niveau de remboursement auquel votre mutuelle ou assurance privée vous donnent droit, et détaille le montant qui restera à votre charge.

## ACOMPTE

Un acompte du montant total de votre estimation financière devra être réglé au plus tard le jour de votre admission.

En l'absence d'estimation financière, un acompte de 3 000 € vous sera demandé pour les frais hospitaliers et 3000 € pour les honoraires des médecins.

Si vous êtes affilié(e) à l'Assurance Maladie française, vous aurez la possibilité de régler cet acompte par chèque dont l'encaissement sera différé, le temps pour vous d'obtenir, à l'issue de votre séjour, les remboursements de la part de votre caisse d'Assurance Maladie et de votre mutuelle dans la majorité des cas. Le montant versé sera déduit de votre facture au moment de la facturation définitive de votre hospitalisation.

## INFORMATION SUR VOS REMBOURSEMENTS

Au moment de votre sortie, votre facture vous sera remise si celle-ci a été finalisée. Si des actes ou examens n'ont pu être facturés à ce moment, votre facture vous sera adressée sous quinze jours par courrier. Elle pourra éventuellement inclure des examens ou actes jugés nécessaires par le médecin mais n'ayant pas été prévus au moment de la réalisation de l'estimation de frais. Si nécessaire, un règlement complémentaire vous sera alors demandé (solde de frais d'hospitalisation).

Dans la majorité des cas, le dossier est télétransmis directement à votre caisse d'Assurance Maladie une fois votre règlement réceptionné. Si toutefois votre caisse d'Assurance Maladie n'accepte pas la télétransmission (à ce jour, c'est le cas de la LMDE, la MGEN, la Caisse des étudiants, la SMEREP ou la CFE...), l'hôpital vous adressera un dossier papier complet que vous devrez envoyer à votre caisse d'Assurance Maladie, puis à votre mutuelle en vue d'obtenir le remboursement de tout ou partie de vos frais d'hospitalisation. Lorsque votre dossier aura été télétransmis, nous vous adresserons par courrier une facture acquittée que vous pourrez transmettre à votre mutuelle.

**⚠ Important : la facture acquittée ne vous sera envoyée qu'après réception du règlement intégral de vos frais d'hospitalisation.**



## BON À SAVOIR

De nombreuses assurances privées couvrent les frais de séjour et de soins à l'Hôpital Américain de Paris : Allianz, Aetna, AFSPA, AIG, AP Companies, AXA, BUPA, CEGA, CIGNA, Geoblue, Henner, International SOS, MSH, NSIA, etc.

Si vous n'êtes pas couvert par l'Assurance Maladie française et que vous disposez d'une assurance, veuillez nous contacter afin de vérifier que votre contrat inclut la prise en charge dans notre établissement.

[ipmi@ahparis.org](mailto:ipmi@ahparis.org) - tel : + 33 (0) 1 46 41 26 33



## PERSONNE À PRÉVENIR, PERSONNE DE CONFIANCE ET DIRECTIVES ANTICIPÉES

Pour faciliter le déroulement de votre prise en charge, lors de votre préadmission, nous vous demanderons de désigner une personne à prévenir et une personne de confiance. Vous pouvez désigner la même personne mais elles ont des rôles bien distincts :

### PERSONNE À PRÉVENIR

La personne à prévenir est celle qui sera contactée par l'équipe soignante lors de votre séjour pour tout besoin d'ordre organisationnel ou administratif : information de votre retour en chambre après intervention, possibilité de venir vous chercher à la fin du séjour, transfert vers un autre établissement...

Elle n'a pas accès à vos informations médicales et ne participe pas aux décisions médicales.

### PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant...). Ses missions sont inscrites dans la réglementation. Elle sera consultée par l'équipe soignante et médicale dans le cas où le patient serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister à vos rendez-vous médicaux : elle pourra ainsi vous aider à prendre des décisions si vous le souhaitez.

Si vous n'êtes plus en état d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin, l'équipe médicale la consultera en priorité afin qu'elle donne des indications sur les choix que vous avez préconisés. Elle est le principal interlocuteur du service de soins.

À ce titre, vous pouvez lui confier vos directives anticipées. Elle pourra ainsi les transmettre à l'équipe médicale si besoin.

Vous pouvez choisir de ne pas désigner dès la préadmission votre personne de confiance. La désignation de votre personne de confiance peut s'effectuer à tout moment par écrit et est révoquée à tout moment. Elle n'est pas limitée dans le temps.



## DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans l'hypothèse où vous vous retrouveriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté sur vos conditions de prise en charge (douleur, fin de vie, ...), vous pouvez faire connaître vos souhaits par écrit en rédigeant vos « directives anticipées ». Leur durée de validité est illimitée. Elles sont révocables à tout moment.



### BON À SAVOIR

N'hésitez pas à solliciter nos équipes médicales et paramédicales si vous souhaitez être aidé(e) dans la rédaction de vos directives anticipées. Un support d'aide à leur rédaction pourra également vous être fourni.

Il est important que vous échangiez à propos de vos directives anticipées avec les médecins qui vous prennent en charge. Informez-les de leur existence et de la personne à qui vous les avez confiées.

# SUIVI ET CONSULTATIONS

---

## LE CALENDRIER DE SUIVI

---

Afin d'assurer le bon déroulement de votre grossesse, une consultation par mois côté maman et trois échographies (côté bébé) sont recommandées pour le suivi. Ce suivi peut être réalisé par une sage-femme ou un gynécologue-obstétricien en fonction de la filière choisie à l'Hôpital Américain de Paris.





MA FILIÈRE :  sage-femme  équipe  nominative (Dr: \_\_\_\_\_ )

Date de début de grossesse :

MOIS	SA	MES DATES	CÔTÉ MAMAN (Consultations)	CÔTÉ FUTUR BÉBÉ (Échographies)	BILAN SANGUIN, VACCIN ET PRÉVENTION	JE ME PRÉPARE
<b>1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b>						
avant 3 mois	<16 SA		Déclaration grossesse et CAF	Echographie de datation	Bilan général sanguin	
				Première Échographie 11+5 à 13+5 SA		
<b>2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE</b>						
4 mois	16-20 SA		•Consultation de suivi grossesse			•EPP
5 mois	20-24 SA		Consultation de suivi de grossesse	Seconde échographie 22-24 SA		
6 mois	24-28 SA		Consultation de suivi de grossesse		•Dépistage diabète •Prévention si Groupe sanguin négatif	Je cherche une sage-femme libérale (Préparation accouchement)
<b>3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE</b>						
7 mois	28-32 SA		Consultation de suivi de grossesse			Je débute mon projet de naissance
8 mois	32-36 SA		Consultation de pré-anesthésie	Troisième échographie 32-34 SA		
			Consultation de suivi de grossesse		35 SA date congéés maternité	Je prépare ma Valise Maternité
9 mois	36-41 SA		Consultation(s) de pré-terme			Je contact ma sage-femme du post partum
<b>Autres consultations possibles en cours de grossesse ou en postnatale</b>						
			Consultation postnatale	Consultation pédiatrique		Entretien post natal précoce

## CÔTÉ MAMAN - CONSULTATIONS DE SUIVI

### LES CONSULTATIONS OBSTÉTRICALES

Il s'agit surtout de discuter et surveiller votre état de santé, à cette occasion nous vérifierons :

- Le poids, tension artérielle, bandelette urinaire...
- La hauteur de l'utérus (le toucher vaginal n'est pas systématique),
- Les bruits du cœur foetal, hauteur utérine....
- Les résultats des examens biologiques
- (analyses de sang, d'urines, prélèvements vaginaux...) et échographiques.

À la lecture des résultats, une prévention ciblée, un rappel de vaccination ou un suivi adapté pourra être proposé pendant la grossesse pour éviter ou réduire les risques pour vous et votre futur enfant.

C'est aussi un moment d'échanges : la sage-femme ou le gynécologue-obstétricien pourra aborder avec vous différents points tels que l'alimentation, la vaccination, l'hygiène de vie... Vous pourrez également aborder les points importants pour vous.



#### IMPORTANT

Les prises de sang peuvent être réalisées en ville ou à l'Hôpital Américain de Paris. Notre laboratoire d'analyses médicales, conventionné par la sécurité sociale, est ouvert à tous.

**La carte de groupe sanguin est à faire obligatoirement dans notre établissement.**

#### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p11)

Filière « personnalisée/ nominative »	OPD, Aile F, au 1 <sup>er</sup> étage, bureaux 29, 30, 31 ou 32
Filière équipe « sage-femme »	Wellness Center, A l'entrée, au 1er étage
Filière équipe « médecin »	CPDP, Aile D, au 1er étage.

## LA CONSULTATION PRÉ ANESTHÉSIQUE

Cette consultation est obligatoire que vous désiriez ou non une analgésie péridurale, pour prendre en charge votre accouchement avec le maximum de sécurité. Elle est réalisée à partir du 7ème mois de grossesse soit environ 32 SA.

En effet, une anesthésie (loco-régionale ou générale) peut dans certains cas s'avérer nécessaire au cours de votre accouchement. L'équipe, qui l'effectue, aura ainsi un dossier complet en cas de besoin.



### IMPORTANT

Pensez à ramener vos analyses médicales ou tout autre compte rendu médical important ou cliché à ce rendez-vous.

### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p11)

Secrétariat +33 (0)1 46 41 26 91

OPD Bureau 1 - Aile B - Niveau 1

## LES CONSULTATIONS DE FIN DE GROSSESSE

### SUR INDICATION MÉDICALE

Dans certains cas, une surveillance plus rapprochée est indiquée en fin de grossesse. Elle sera assurée par une sage-femme ou un médecin de l'équipe de la maternité.

### À L'APPROCHE DU TERME

Un monitoring, avec éventuellement une échographie afin d'évaluer la vitalité du fœtus et la quantité de liquide, peut être prescrit en fin de grossesse à l'approche du terme.

### LE JOUR DU TERME

Si vous n'avez pas accouché, il faudra vous présenter à la maternité où un monitoring et une échographie seront réalisés.

#### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p11)

Secrétariat +33 (0)1 46 41 84 88

En Maternité - Aile F - Niveau 2

## LES CONSULTATIONS D'URGENCES 24H/24

En cas de symptômes durant la grossesse, vous pouvez être amenée à consulter aux urgences où une équipe de garde 24h/24 composée de médecins obstétriciens et sage-femme est disponible.

#### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p11)

##### Avant 22 SA (5 mois de grossesse)

Ces consultations se font à la Permanence Médico-Chirurgicale (PMC) où le gynécologue-obstétricien de garde se déplacera pour venir vous examiner 24h/24 et 7j/7

PMC - Aile J - RdC  
Standard : 01 46 41 2525

##### Après 22 SA (5 mois de grossesse)

Ces consultations se font à la maternité

Maternité - Aile F - Niveau 2



## BON À SAVOIR

Vous pouvez aussi contacter l'équipe de sages-femmes des urgences au 01 46 41 23 06 ou votre médecin référent devant tout signe qui vous inquiète ou vous paraît anormal.

**Selon le terme et la situation, un bilan clinique, biologique, un monitoring voire une échographie peuvent être réalisés 24h/24.**



## COTÉ FUTUR BÉBÉ : CONSULTATIONS D'ÉCHOGRAPHIES

Il y a trois échographies spécifiques prescrites durant la grossesse. Elles sont de nature médicale essentiellement (pour le dépistage des malformations) mais aussi non médicale (moment de rencontre visual avec votre ou vos futur.(s) enfant.(s)).

### AU PREMIER TRIMESTRE (entre 11+5 et 13+5 SA)

Elle permet de vérifier le nombre de fœtus, de faire un examen des organes simple (morphologique) couplée à une prise de sang.

À l'Hôpital Américain de Paris, nous vous proposons le one day test avec des résultats en 24h sur le dépistage de la trisomie 21 ou One Day Test plus (avec le dépistage du Cytomégalovirus\* (CMV), et / ou de la prééclampsie, voir du groupe sanguin de votre futur enfant en cas de Rhésus maternel négatif.

### AU DEUXIÈME TRIMESTRE (22 et 24 SA)

Elle permet de vérifier plus en détail l'examen des organes et de rechercher des malformations.

### AU TROISIÈME TRIMESTRE (entre 32 et 34 SA)

Elle permet surtout de vérifier la bonne croissance de votre ou vos futur(s) enfants mais aussi de vérifier à nouveau l'examen des organes et rechercher des malformations.



### BON À SAVOIR

Ces trois échographies peuvent être faites à l'Hôpital Américain de Paris au centre pluridisciplinaire de dépistage prénatal ou en ville.

### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p13)

Secrétariat (+33)1 46 41 28 82  
Mail: centre-diagnostic-prenatal@ahparis.org

CPDP - Aile D - Niveau 1





# PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

---

## ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

---

L'entretien prénatal précoce ou EPP, aussi appelé « entretien du quatrième mois », est systématiquement proposé à toutes les femmes enceintes et à tous les couples.

**C'est un temps d'écoute**, d'échanges et d'informations autour de la grossesse, de l'accouchement et de l'arrivée du bébé. L'entretien prénatal précoce peut être réalisé seul ou avec son co-parent.

## SÉANCES DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

---

**Huit séances** de préparation à la naissance sont proposées par la sécurité sociale. Ces séances sont l'occasion de se préparer au mieux à la période qui entoure l'accouchement et le post-partum.

### A L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

Pour soulager les maux de grossesse, vous pourrez aussi participer à des séances de médecine douce, telles que sophrologie, ostéopathie, acupuncture.

### EN VILLE

Il est très important de choisir sa sage-femme pour des cours de préparation proche de votre domicile, car celle-ci ou son cabinet fera le lien avec le suivi post-partum.



### INFORMATION UTILE

Pour vous accompagner nous vous proposons une offre CARE.

**Pour plus de renseignements et prendre rendez-vous, veuillez contacter le 01 46 41 84 88**

## MON PROJET DE NAISSANCE

---

C'est un document qui répertorie vos préférences et vos craintes relatives à l'accouchement et au post partum. Il peut être évolutif durant la grossesse

La relecture de votre projet de naissance avec l'équipe de sage-femme ou votre médecin référent est un moment privilégié pour répondre à toutes vos questions et construire ensemble votre projet.

## EN CAS D'HOSPITALISATION

---

Dans certaines situations, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire. Notre maternité peut prendre en charge la majorité des hospitalisations. Cependant selon l'évolution, notre équipe pourra être amenée à vous transférer vers une maternité du réseau, adaptée à votre terme, qui prendra le relais si besoin.



# EN SALLE DE NAISSANCE

---

## L'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE ACCOUCHEMENT

En salle de naissance, l'équipe vous accueillera et la sage-femme vous suivra tout au long du travail. Vous pouvez bénéficier 24h/24 d'une analgésie péridurale si vous le souhaitez.

### DANS LA FILIÈRE « ÉQUIPE »

L'accouchement se fera par la sage-femme ou le médecin de garde selon votre choix.

### DANS LA FILIÈRE « NOMINATIVE / PERSONNALISÉ »

Votre médecin assure la prise en charge de votre accouchement.

Parfois, durant le travail ou à l'accouchement une intervention médicale peut être nécessaire : aide à la naissance, ou césarienne. Une équipe de garde est disponible 24h/24.

## VOTRE ACCOMPAGNANT

Votre accompagnant.(e) est le.(a) bienvenu.(e) en salle de naissance durant l'accouchement ou même au bloc opératoire en cas de césarienne (hors situation d'extrême urgence).

### Ce sera toujours une seule et même personne.

Vous avez également la possibilité de séjourner à la maternité avec votre accompagnant. Le petit déjeuner pour l'accompagnant est inclus dans la prestation.

Pour les autres repas, il sera possible de commander ces derniers en chambre auprès de notre Room Service (voir carte des prix en chambre) ou d'aller au restaurant, THE GARDEN situé à l'entrée de l'hôpital.

Enfin, des distributeurs automatiques sont à votre disposition.

## VOTRE VALISE MATERNITÉ

Il est préférable de préparer votre valise en avance, **dès la fin du 8ème mois** par exemple.

### POUR VOTRE BÉBÉ

#### Le jour de la naissance

- 1 body manches longues
- 1 pyjama chaud manches longues
- 1 brassière de laine
- 1 paire de chaussettes
- 1 bonnet
- 1 turbulette ou gigoteuse

#### Pour le séjour

- 8-10 pyjamas
- 8-10 bodys court ou long selon saison
- 1 ou 2 brassière de laine
- 2 paires de chaussettes
- 2 bonnets
- 2 turbulettes ou gigoteuses
- 1 tenue complète adaptée à la sortie
- 2 langes (120×120cm et 70×70cm)
- 1 siège auto dos à la route ou 1 poussette ou un porte bébé
- une veilleuse pour la nuit

### POUR VOUS

- des chemises de nuit ou pyjamas
- des tenues de rechange confortables
- 2 ou 3 soutiens-gorge d'allaitement ou 2 ou 3 brassières ajustées si vous n'allaites pas
- 1 trousse de toilette
- des chaussettes / une paire de chaussons
- 1 stylo
- votre carte d'identité (et votre livret de famille si vous en possédez un)

### POUR VOTRE ACCOMPAGNANT

- Nécessaires/ valise s'il dort avec vous
- 1 trousse de toilette

## LE CONTACT PEAU À PEAU

---

Nous favorisons la proximité avec votre enfant en vous proposant une séance de peau à peau en salle de naissance.



### LE DÉCLARATION DE NAISSANCE

Après la naissance, la sage-femme établit deux certificats d'accouchement afin de vous permettre d'effectuer les démarches nécessaires pour déclarer la naissance à la mairie de Neuilly-sur-Seine qui vous fournira les extraits de naissance et le livret de famille.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter le bureau des naissances de la mairie de Neuilly-sur-Seine au 01 40 88 88 29**

## ALIMENTATION DU NOUVEAU-NÉ

---

La Maternité de l'Hôpital Américain de Paris s'engage à vous accompagner quel que soit le choix de votre mode d'allaitement (au sein ou au biberon).



# VOTRE SÉJOUR POSTNATAL

---

Après votre accouchement, vous serez hospitalisée au 2ème étage, en maternité. La durée de votre séjour est en moyenne de 4 jours pour un accouchement et de 5 jours pour une césarienne. Cette durée peut varier. Une sage-femme, une puéricultrice et une auxiliaire de puériculture vous accompagneront chaque jour dans votre nouveau rôle de parent. Les sorties précoces sont possibles si le relais en ville est organisé et selon le contexte médical

## APRÈS VOTRE ACCOUCHEMENT

---

Une sage-femme et une auxiliaire de puériculture sont présentes tous les jours afin de s'assurer du bon déroulement de votre post-partum. La sage-femme assure votre suivi médical et pourra vous donner les conseils nécessaires. Votre médecin référent à l'Hôpital Américain de Paris suit également votre évolution.

### LES VISITES

Les visites de la famille sont autorisées entre 14h00 et 20h00 et celle du co-parent et de vos enfants (ou de votre accompagnateur désigné), sans aucune limite de temps.

### LA NURSERIE

Unité visant à promouvoir la sécurité et vous accompagner dans votre rôle de parents. Vous pourrez baigner et changer votre bébé avec l'aide et les conseils des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture. Les soins du nouveau-né s'effectuent dans la chambre ou en nursery. Le co-parent ou votre accompagnant peut également participer aux soins d'hygiène tout au long de la journée : le bain, le soin du cordon, les changes, etc.

Des pédiatres expérimentés et spécialisés en néonatalogie sont également présent tous les jours





## THALASSO BÉBÉ ET MASSAGE DU NOUVEAU-NÉ

À la Maternité de l'Hôpital Américain de Paris, les parents d'un nouveau-né peuvent, s'ils le souhaitent, et **selon la disponibilité de l'équipe**, faire bénéficier leur enfant d'un bain thalasso et/ou massage du nouveau né.

## LES CHAMBRES

Toutes les chambres sont climatisées et disposent d'une salle d'eau privée, d'un coffre-fort, d'un téléphone et d'une télévision captant près de 30 chaînes nationales et internationales. Un accès Internet sans fil est également disponible.

Vous pouvez également demander qu'un lit supplémentaire soit installé dans votre chambre.



**Le room service** propose plateaux-repas, collations, boissons, tous les jours de 8h à 20h (carte des plats et boissons disponible en chambre). Les menus peuvent être adaptés aux régimes diététiques et confessionnels.



Linges de toilette, sèche-cheveux et **produits d'hygiène** sont fournis.

# Soutenez l'excellence de votre hôpital et profitez d'avantages exclusifs

Fondation privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1918, l'Hôpital Américain de Paris dépend de la seule générosité de ses membres donateurs pour assurer sa pérennité et son développement.

Rejoignez, vous aussi, le Cercle des Membres donateurs de l'Hôpital Américain de Paris et contribuez à soutenir l'excellence médicale de votre établissement.

**Votre adhésion est un don qui finance nos projets dans 4 domaines prioritaires :**

- Rénovation et construction
- Equipements de pointe
- Recherche et innovation
- Qualité de vie des patients et des soignants

Votre cotisation vous donne accès à de nombreux avantages exclusifs (accès téléphonique prioritaire, dispense d'acompte en cas d'hospitalisation, ...), détaillés sur la page ci-contre.

Le montant de votre adhésion est déductible à **60%** de votre Impôt sur les Sociétés, à **66%** de votre Impôt sur le Revenu ou à **75%** de votre Impôt sur la Fortune Immobilière.



**Les équipes de l'Hôpital Américain ont sauvé la vie d'un de mes proches et je ne l'oublierai jamais. C'est pourquoi j'ai choisi de soutenir cette institution qui continue de prendre soin de moi et de ceux qui me sont chers.**

Sylvie S., membre donatrice depuis 2003.

## Merci de votre générosité

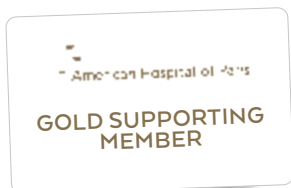
## Choisissez votre carte de membre et vos avantages exclusifs



Adhésion	<b>250 €</b>
Réduction d'impôts minimale	<b>165 €</b>
Coût réel	<b>85 €</b>

- Carte de membre nominative avec votre identifiant patient
- Annuaire des médecins
- Accès privilégié à un service d'ambulances

- Élection du Conseil des Gouverneurs
- Dispense d'acompte d'hospitalisation
- Accès à une assurance santé exclusive
- Actualités de l'hôpital en avant-première



Adhésion	<b>700 €</b>
Réduction d'impôts minimale	<b>462 €</b>
Coût réel	<b>238 €</b>

**Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :**

- Accès téléphonique prioritaire
- Parking gratuit : 5h



Adhésion	<b>1 000 €</b>
Réduction d'impôts minimale	<b>660 €</b>
Coût réel	<b>340 €</b>

**Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :**

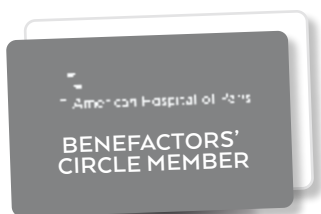
- Étude personnalisée de votre couverture d'assurance
- Parking gratuit : 10h



Adhésion	3 000 €
Réduction d'impôts minimale	1 980 €
Coût réel	1 020 €

**Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :**

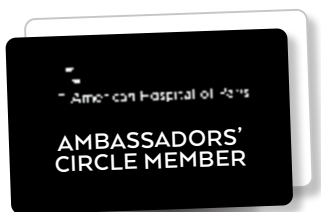
- Seconde carte de membre nominative offerte
- Parking gratuit : 20h



Adhésion	5 000 €
Réduction d'impôts minimale	3 300 €
Coût réel	1 700 €

**Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :**

- Visite privée des services de pointe de l'hôpital
- Votre nom dans le Rapport Annuel
- Parking gratuit : 30h



Adhésion	10 000 €
Réduction d'impôts minimale	6 600 €
Coût réel	3 400 €

**Vous appartenez au Cercle des bienfaiteurs de notre institution. À ce titre, en plus des prestations précédentes, vous bénéficiez :**

- Accès à un interlocuteur unique et privilégié
- Invitation à des événements exclusifs
- Parking gratuit illimité

## ET PROFITEZ PLEINEMENT DE VOS AVANTAGES FISCAUX

**Votre adhésion est un don déductible à hauteur de :**

- 75% de votre Impôt sur la Fortune Immobilière ;
- 66% de votre Impôt sur le Revenu ;
- 60% de votre Impôt sur les Sociétés.

*Cotisation valable un an et renouvelable à date anniversaire*

# BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

**OUI**, je souhaite devenir Membre Donateur de l'Hôpital Américain de Paris

►  M  Mme  Autre :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_

Si entreprise, raison sociale et SIREN : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

- Silver Supporting Member **250 €** x  personnes = \_\_\_\_\_ €
- Gold Supporting Member **700 €** x  personnes = \_\_\_\_\_ €
- Circle of Friends Member **1 000 €** x  personnes = \_\_\_\_\_ €
- Inner Circle Member\* **3 000 €**
- Benefactors' Circle Member\* **5 000 €**
- Ambassadors' Circle Member\* **10 000 €**

\*Dès la catégorie Inner Circle, une 2<sup>e</sup> carte nominative est offerte à une personne de votre choix

■ J'indique les nom, prénom et date de naissance des autres adhérents :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

► Je règle la somme de \_\_\_\_\_ € par :

Chèque bancaire ou postal (à l'ordre de l'Hôpital Américain de Paris)

Carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date d'expiration de votre carte : \_\_\_\_\_

3 derniers numéros au dos de votre carte : \_\_\_\_\_

ou les 4 figurant au recto de votre American Express : \_\_\_\_\_

Virement bancaire

IBAN : FR76 30003 03877 00250714240 27

Merci de préciser votre prénom, nom et le motif suivant : « adhésion membre » et de nous retourner votre bulletin d'adhésion.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Merci de retourner le bulletin, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :**

Hôpital Américain de Paris - Bureau des Donateurs  
63, Boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-Sur-Seine



# LE CERCLE DES MEMBRES DONATEURS DE L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

**Pour en savoir plus, contactez-nous**

Par téléphone :

**01 46 41 27 97**

Par e-mail :

**[relations.bienfaiteurs@ahparis.org](mailto:relations.bienfaiteurs@ahparis.org)**



**Je fais un don**



L'Hôpital Américain de Paris est labellisé « Don en Confiance » depuis 2023. Le Don en Confiance est un organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

L'Hôpital Américain de Paris ne diffuse, ne vend, ni échange de renseignements sur ses Membres Donateurs. Pour l'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, s'adresser à [DPO@ahparis.org](mailto:DPO@ahparis.org). Vos coordonnées sont indispensables pour le suivi de votre don, l'envoi de votre reçu fiscal et pour vous tenir informé(e) des actualités de votre hôpital.



*WITH GRATITUDE*

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

## CONTRAT D'ENGAGEMENT CONTRE LA DOULEUR

---

Prévenir et traiter la douleur est un objectif prioritaire de toute l'équipe médico-soignante. Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) est une structure pluri professionnelle particulièrement active au sein de l'établissement. Il coordonne des actions de formation, des audits de pratique et met en œuvre des recommandations pour une prise en charge optimale de la douleur. Nous mettons tout en place pour anticiper la douleur induite par les soins et vous soulager rapidement. Votre participation est essentielle pour nous aider à évaluer et cibler votre douleur puis à adapter les mesures pour la prévenir et la soulager.

### RECONNAÎTRE

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.

- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.

- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.



## ÉVALUER

Chacun étant unique et réagissant de façon différente à la douleur, il est indispensable de mesurer l'intensité de la douleur pour la prendre en charge.

Pour cela, plusieurs échelles sont à notre disposition afin de pouvoir utiliser celle qui vous correspondra le mieux.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

**Article L. 1110-5 du Code de la santé publique :** « Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées. »

**Article L. 1112-4 du Code de la santé publique :** « Les établissements de santé (...) privés (...) mettent en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'ils accueillent et à assurer les soins palliatifs que leur état requiert, quelles que soient l'unité et la structure de soins dans laquelle ils sont accueillis. »

## PRÉVENIR ET SOULAGER

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR PRENDRE SOIN DE VOUS



### COMMENT IDENTIFIER LES PROFESSIONNELS QUI M'ENTOURENT ?

Chaque salarié et médecin de l'Hôpital Américain de Paris porte un badge sur la partie haute du corps. Ce badge mentionne le nom et la fonction de cette personne.

### LE MÉDECIN

Pendant toute la durée de votre séjour, vous restez sous la responsabilité d'un médecin senior référent en charge de votre hospitalisation. Il est responsable de la coordination de votre séjour et de votre traitement et pourra, en cas de nécessité et avec votre accord, faire appel à l'un ou plusieurs de ses confrères. Vous pouvez contacter le médecin ou sa secrétaire pour connaître les horaires pendant lesquels il a la possibilité de rencontrer les familles.

### UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Notre personnel soignant se compose d'infirmiers, de puéricultrices (tenue blanche), d'aides-soignants (tenues bleu ciel et blanches), de sages-femmes (tenues roses) et de brancardiers (tenues blanches).

Supervisés au sein de chaque étage d'hospitalisation par un cadre infirmier, ils assurent l'essentiel de vos soins quotidiens et sont à votre disposition pour vous expliquer votre traitement, vous informer et vous soutenir moralement.

### LES ASSISTANTS SOCIAUX

Ils sont à votre disposition pour vous aider à organiser vos soins après votre hospitalisation, à votre domicile ou dans un centre de convalescence ou de rééducation.

Tél : 01 46 41 26 29

## LES PSYCHOTHÉRAPEUTES

Ils sont votre disposition pour vous aider, vous et vos proches, à faire face à votre maladie et à la situation qu'elle engendre.

Si vous souhaitez rencontrer un psychothérapeute, indiquez-le à l'équipe infirmière qui se chargera d'organiser un rendez-vous.

## LES KINÉSITHÉRAPEUTES

En cas de nécessité, votre médecin peut vous prescrire des soins de masso-kinésithérapie et de rééducation.

## LES DIÉTÉTICIENS

Chargés d'élaborer des repas équilibrés et compatibles avec votre état de santé, nos diététiciens peuvent également être sollicités par l'équipe médicale ou vous-même.

## VOUS SEREZ ÉGALEMENT ENTOURÉ(E) PAR :

- **Les secrétaires** : elles initient l'organisation de votre hospitalisation, gèrent les prises de rendez-vous et font le lien avec votre médecin.

- **les équipes support** : ils vous accompagnent sur les formalités à remplir, de la préadmission à votre sortie.

- **les équipes service hospitaliers** : ils veillent à la propreté et à l'hygiène de votre environnement.

- **L'équipe hôtelière** : elle se charge de votre restauration et celle de vos proches.

- **Les manipulateurs en électroradiologie médicale** : ils réalisent les examens de radiologie et de médecine nucléaire qui pourraient être nécessaires pendant votre séjour.

- **Les techniciens de laboratoire** : ils réalisent les examens de laboratoire et de biologie médicale qui pourraient être nécessaires.

- **Les bénévoles de l'Hôpital Américain de Paris**

L'association des Volontaires de l'Hôpital Américain, et l'association VMEH-92 interviennent pour vous accueillir et vous accompagner dans l'hôpital et pour effectuer des visites au chevet des patients hospitalisés.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le bénévolat ou vous impliquer, vous pouvez contacter :

[benevolat@ahparis.org](mailto:benevolat@ahparis.org)

- **Un représentant de votre culte**





Si vous souhaitez recevoir pendant votre hospitalisation la visite d'un représentant de votre culte, vous pouvez en faire la demande auprès de l'équipe soignante.

## VOS ENGAGEMENTS

### POUR VOTRE PRISE EN CHARGE

Tout au long de votre séjour, les médecins et les équipes de l'Hôpital Américain de Paris s'engagent à prendre soin de vous avec bienveillance et attention. Pour le bon déroulement de votre prise en charge, votre rôle est essentiel. Par votre participation active à votre suivi médical, par la confiance que vous manifestez aux professionnels qui interviennent auprès de vous, vous contribuez à la réussite de votre hospitalisation.

## PRENEZ PART AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE HOSPITALISATION

-  Soyez acteur de votre prise en charge et participez à la sécurité de vos soins, notamment en exprimant votre ressenti tout au long de votre séjour, en posant des questions aux équipes pour comprendre votre prise en charge. Si vous ou vos proches remarquez un événement indésirable ou anormal qui pourrait affecter votre prise en charge, merci de nous en informer immédiatement en contactant les équipes présentes sur place. Vous avez également la possibilité de participer aux démarches de vigilances sanitaires nationales via le portail : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>
-  Communiquez à votre médecin et votre infirmier(ère) toutes les informations sur vos maladies, vos traitements, vos précédentes hospitalisations ; informez-les de tout changement de votre état de santé. Suivez attentivement leurs instructions et recommandations et n'hésitez pas à les interroger si besoin.
-  Si vous en éprouvez le besoin en raison de votre état de santé ou de votre fatigue, prenez-soin d'être accompagné(e), notamment lors des entretiens médicaux importants, par une personne de votre choix que vous pouvez également désigner comme votre « personne de confiance ».
-  Privilégiez la communication et la discussion avec votre médecin ; si vous êtes en désaccord avec le traitement proposé, il vous sera demandé de signer un « formulaire de refus de soins », ou un formulaire de « sortie contre avis médical » si vous décidez d'anticiper la date de votre sortie ; Respectez les consignes de votre médecin après votre sortie : traitements, soins infirmiers, consultations de suivi, examens de contrôle, etc.



## L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ (INS)

Depuis le 1er janvier 2021, toute donnée de santé doit obligatoirement être référencée avec l'**INS**. Cette identité unique et pérenne de la personne a été mise en place pour :

- Limiter les erreurs d'identification des personnes prises en charge, suivies ou accompagnées ;
- Avoir une identité fiable qui permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé à caractère personnel ;
- Contribuer à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins ;
- Permettre l'accélération du déploiement des services numériques d'échange et de partage dans le secteur de la santé.

### « Vous êtes unique »

A chaque étape de votre prise en charge les professionnels de l'AHP vous solliciteront pour décliner votre nom de naissance, prénom et date de naissance. Participez vous aussi à cette vigilance en contrôlant vos étiquettes, documents et en épelant votre nom et prénom.



## RÈGLES DE VIE

Notre Hôpital est un lieu ouvert à tous. Pour que le séjour de chacun se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de respecter les règles de vie suivantes :



### RESPECT MUTUEL

Nous devons à chacun de nos patients information, respect et bienveillance.

De même, nous vous demandons de respecter les différents professionnels qui s'occuperont de vous et vous accompagneront tout au long de votre séjour.



### HÔPITAL SANS TABAC

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres et dans l'enceinte de l'Hôpital, à l'exception de l'espace fumeur spécialement conçu à cet effet.



### POURBOIRES

Aucune somme d'argent ne doit être versée aux professionnels par les patients ou leur famille. Si vous souhaitez soutenir l'Hôpital Américain de Paris dans l'exercice de ses missions, vous pouvez faire un don de reconnaissance en contactant le bureau des donateurs.



### TENUE DÉCENTE

Une tenue décente est exigée en dehors de la chambre et lors de vos déplacements dans l'hôpital.



### PHOTOS

Il est strictement interdit de photographier, filmer ou enregistrer le personnel de l'établissement ou d'autres patients de l'hôpital.



### PORT DU MASQUE

Afin de vous protéger ainsi que ceux qui vous entourent, les équipes soignantes peuvent vous demander de porter un masque. Nous vous remercions de suivre leurs consignes.

## SOYEZ RESPECTUEUX ENVERS LE PERSONNEL ET LES MÉDECINS DE L'HÔPITAL

L'Hôpital Américain de Paris accueille tous les patients sans aucune discrimination. Il est le garant d'un environnement parfaitement neutre. Dans la même logique, la direction se montre vigilante sur la courtoisie et le respect dus par tous, patients compris, aux salariés et aux médecins de l'hôpital.

- Tout propos, attitude ou acte à caractère discriminatoire pourra entraîner une exclusion de l'établissement, sans préjuger d'éventuelles sanctions pénales (art. 225-1 et suivants du Code Pénal).
- La direction veille également au strict respect du droit à l'image et rappelle qu'il est interdit de filmer, enregistrer ou photographier une personne sans son autorisation (art. 9 du Code Civil).

En cas d'incident grave, la direction, en accord avec le corps médical, se réserve le droit de prendre tout type de mesures nécessaires pour mettre fin à des comportements perturbateurs (art. R 1112-47 et 49 du Code de la Santé Publique), voire d'engager des poursuites criminelles en cas de violation de la loi. Sous certaines conditions, la décision de ne plus prendre en charge un patient pourra être prise de manière définitive.



## PRÉPARER VOTRE SORTIE

Les sorties se font le matin avant 12h. Vous êtes examinée par une sage-femme ou votre médecin de l'Hôpital Américain de Paris qui établit vos ordonnances.

### CONSULTATION POSTNATALE

La consultation post-natale doit être effectuée dans les 6 à 8 semaines qui suivent votre accouchement. Elle peut être réalisée par votre médecin référent, ou par une sage-femme. Une rééducation périnéale et abdominale peut vous être prescrite.

**Entretien postnatal précoce :** Après la naissance de votre enfant, un entretien postnatal précoce vous sera également proposé dans les 4-8 semaines suivant l'accouchement. Cet entretien a pour objet d'évaluer vos éventuels besoins en terme d'accompagnement ou d'échanger autour de la parentalité et du post partum. Un deuxième entretien pourra être proposé entre la 10<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> semaine si nécessaire.

### CONSULTATION PÉDIATRIQUE

Nous assurons en consultation, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, le suivi des enfants sains et nous prenons en charge les principales pathologies de l'enfance. Le week-end, le pédiatre d'astreinte à la maternité peut accueillir des enfants sur rendez-vous.

Plusieurs spécialistes en pédiatrie sont présents dans la journée. Notre équipe est formée de :

<b>8</b> pédiatres	<b>1</b> cardiologue
<b>3</b> orthopédistes	<b>2</b> pneumo-pédiatres
<b>2</b> chirurgiens	<b>1</b> dermato-pédiatre

### LIEUX DE CONSULTATIONS (voir p13)

Secrétariat +33 (0)1 46 41 27 67

Accès Consultations externes, Aile J - RDC





## IMPORTANT

En cas d'urgence, veuillez appeler le 15.

## D'AUTRES QUESTIONS SUR LA MATERNITE?

Des questions ?  
Scannez le QR code avec votre mobile :



## VOTRE POINT DE VUE

1<sup>er</sup> établissement de France pour la mesure de la satisfaction patient \* depuis 2017, l'Hôpital Américain de Paris place votre point de vue au centre de ses préoccupations.

Vos retours sur la qualité de votre accueil et de votre prise en charge sont très important-s pour continuer à nous améliorer. C'est pourquoi vous serez sollicité pour répondre :

- à l'enquête de satisfaction interne envoyées par e-mail le lendemain de votre sortie ;
- au questionnaire e-Satis de la Haute Autorité de Santé, envoyé par e-mail a minima 15 jours après votre sortie.



### ENQUÊTE E-SATIS

L'enquête e-Satis de la **Haute Autorité de Santé (HAS)** est un questionnaire en ligne envoyé uniquement aux patients ayant donné leur consentement lors de l'admission. Il s'agit d'une enquête nationale qui concerne tous les établissements de santé en France.

Après votre sortie, si vous avez accepté de participer, vous recevrez un lien par email pour partager votre avis sur différents aspects de votre séjour, comme l'accueil, les soins, et l'organisation de votre prise en charge. Vos réponses, qui restent anonymes, permettent d'améliorer en continue la qualité des soins et des services de notre établissement.

**Les résultats détaillés de cette enquête sont consultables sur le site de la HAS : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) > Rubrique Qualiscope**

\* parmi les établissements (publics et privés) assurant des activités de médecine, chirurgie et obstétrique ; données 2017-2022, pour tous les patients hospitalisés +48 h au sein de l'Hôpital Américain de Paris et qui ont répondu à un questionnaire administré par la HAS. <http://www.has-sante.fr/QualiScope>





## VOTRE DOSSIER MÉDICAL

---

### COMMENT PUIS-JE ACCÉDER AUX INFORMATIONS DÉTENUES PAR L'HÔPITAL ME CONCERNANT ?

Pendant votre séjour, toutes les informations concernant votre prise en charge sont consignées dans votre dossier médical.

Vous êtes en droit de consulter votre dossier médical au cours de votre hospitalisation en adressant votre demande à votre médecin.

Après votre hospitalisation, vous pouvez demander une copie, partielle ou complète, de votre dossier médical. Pour cela, une demande écrite et signée doit être adressée au service de gestion des dossiers médicaux en y joignant une copie de votre pièce d'identité.

La copie de votre dossier vous sera adressée ou, à votre demande, directement au(x) médecin(s) que vous aurez désignés.

Pour simplifier votre demande, nous mettons à disposition un formulaire sur notre site internet

Rendez vous sur <https://www.american-hospital.org/contact>  
ou scannez le QR code avec votre mobile :



Les documents de moins de 5 ans vous seront communiqués dans un délai de 8 jours. Ce délai est porté à 2 mois pour un dossier dont la dernière pièce a plus de 5 ans.

### PENDANT COMBIEN DE TEMPS MES DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Les dossiers d'hospitalisation sont conservés pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour (10 en cas de décès) et seules des copies peuvent vous être remises.

## RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES

### RÈGLEMENT EUROPÉEN GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) définissent les données personnelles comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » c'est-à-dire une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement. Ces données peuvent être un nom, un numéro d'immatriculation (assurance), de téléphone, une photographie, une date de naissance, une commune de résidence, etc.

L'Hôpital Américain de Paris recueille et traite vos données à des fins de diagnostic médical, de prise en charge médicale et administrative, de gestion des systèmes et services de soins de santé et, le cas échéant, pour la réalisation de travaux statistiques, de recherche ou de communication. Il doit dès lors vous informer du traitement de vos données et de ses finalités.

Les professionnels intervenant au cours de votre prise en charge à l'Hôpital Américain de Paris peuvent avoir accès à ces données.

Sous réserve des dispositions légales, le cas échéant certaines de vos données peuvent être transmises à des tiers autorisés. Conformément à la réglementation, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité et d'opposition sur vos données personnelles. Vos données personnelles sont conservées pendant les durées limitées prévues par le droit applicable selon la finalité correspondante. Par ailleurs, vous avez la possibilité de définir des directives sur la communication de vos données après votre décès.

Pour obtenir d'autres informations sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Hôpital Américain de Paris :



À l'adresse e-mail suivante :  
**dpo@ahparis.org**



À l'adresse postale suivante :  
**Hôpital Américain de Paris DPO**  
**63, boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly-sur-Seine**



**Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).**

L'Hôpital Américain de Paris met en place toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection de vos données personnelles. Elles ne seront jamais cédées, louées ou échangées. Vos données seront utilisées uniquement pour les finalités pour lesquelles vous avez donné votre accord.



## BON À SAVOIR



Le Dossier Médical Partagé (DMP) dans Mon espace santé, déployé depuis 2022, est un carnet de santé numérique qui centralise vos informations médicales (traitements, examens, allergies) et facilite leur partage sécurisé avec les professionnels de santé.

Notre hôpital est en train de mettre en place l'alimentation de votre DMP, notamment avec la lettre de liaison à la sortie et les comptes rendus opératoires. Pendant votre hospitalisation, un médecin peut vous demander votre consentement pour accéder à votre DMP, afin de mieux coordonner votre prise en charge. Vous gardez le contrôle sur qui peut consulter vos données.

Pour plus d'informations : <https://www.monespacesante.fr/>

## REMERCIEMENTS & RÉCLAMATIONS

Vous pouvez exprimer votre satisfaction ou insatisfaction sur votre prise en charge :



- En échangeant préférentiellement avec le responsable du service où vous êtes hospitalisé(e) et/ou avec votre médecin.

Si cette première démarche ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez :



- Contacter l'équipe des Relations Patients par email : **relations.patients@ahparis.org** ou par téléphone **01 46 41 84 98**
- Contacter la Commission des Usagers ou les Représentants des Usagers (**voir ci-contre**)



- Adresser un courrier au Directeur général :  
**Monsieur le Directeur général - Hôpital Américain de Paris**  
**63, boulevard Victor Hugo 92 200 Neuilly-sur-Seine**



### DON DE RECONNAISSANCE

Si vous êtes satisfait de votre prise en charge, vous pouvez exprimer votre reconnaissance par un don en l'honneur d'un soignant ou des équipes paramédicales qui ont pris soin de vous. Votre don sera intégralement utilisé pour améliorer la qualité de vie au travail de nos équipes. Pour tout savoir sur le don de reconnaissance, contactez le bureau des donateurs.





## LA COMMISSION DES USAGERS

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des patients, faciliter leurs démarches et contribuer à l'amélioration de la qualité de leur accueil et de leur prise en charge.

Elle compte parmi ses membres :

- 4 médiateurs, qui peuvent être saisis si nécessaire ;
- 4 représentants des usagers. Ils peuvent accompagner un usager lors d'une médiation. Ils exercent leur mandat à titre bénévole.

Retrouvez sa composition sur notre site internet :

<https://www.american-hospital.org/page/votre-avis-sur-votre-accueil-et-votre-prise-en-charge>

ou scannez le QR code avec votre mobile :





## LA CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

La charte de la personne hospitalisée, définie par la circulaire du 2 mars 2006, a pour objectif de faire connaître ses droits à tout patient accueilli dans un établissement de santé.

1. **Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge**, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. **Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. **L'information donnée au patient doit être accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. **Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. **Un consentement spécifique est prévu**, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. **Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée**, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. **La personne hospitalisée peut**, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. **Le respect de la vie privée est garanti à toute personne** ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. **La personne hospitalisée** (ou ses représentants légaux) **bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. **La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus**. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr).

Il peut être également obtenu sur simple demande auprès du bureau des admissions (01 46 41 27 27).



## BON À SAVOIR

L'Hôpital Américain de Paris adhère également à :

- La charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé
  - La Charte Romain Jacob (Prise en charge des personnes vivant avec un handicap)
- Retrouvez-les à l'accueil de chaque service

## QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Fidèle à ses missions et à son histoire, l'Hôpital Américain de Paris place la qualité et la sécurité des soins au cœur de ses pratiques et se soumet au respect de normes très strictes.

### PROCÉDURE INTERNE D'ACCREDITATION DES MÉDECINS

L'Hôpital Américain de Paris compte environ 350 praticiens libéraux, bilingues, couvrant l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales majeures.

Ces médecins sont autorisés à exercer au sein de l'Hôpital Américain de Paris au terme d'une procédure interne de sélection rigoureuse garantissant leur degré de compétence et d'expérience.

Chacun d'entre eux est soumis au respect de normes de qualité strictement définies et à une évaluation continue, formalisée tous les deux ans par le réexamen de son autorisation d'exercice (credentialing). Le système, très exigeant, permet de définir leurs domaines d'exercice en leur donnant des attributions précises.

Plus de 150 médecins accrédités participent également à l'activité du département des consultations externes de l'établissement. Ils peuvent ainsi suivre leurs patients dans un environnement hospitalier leur offrant un accès privilégié à un plateau médicoteknique complet et de très haut niveau.

### SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Un service de sécurité, composé d'agents qualifiés, est présent 24h/24 pour veiller à votre sécurité. En cas de besoin, vous pouvez en référer à votre équipe soignante qui pourra les solliciter.

## ACCREDITATION ET CERTIFICATION

L'histoire de l'Hôpital Américain de Paris est fortement liée à l'accréditation délivrée par la Joint Commission, laquelle place la culture de sécurité au centre de ses exigences.

Depuis 1954, l'Hôpital Américain de Paris se soumet volontairement au contrôle de la Joint Commission, c'est le seul hôpital civil dans le monde -en dehors du territoire des États-Unis- à bénéficier de son accréditation.

Comme tous les autres établissements de santé en France, l'Hôpital Américain de Paris est également engagé dans la démarche de certification française organisée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il a été certifié de niveau A, le niveau de certification le plus élevé, en décembre 2019 (Niveau de décision V2014 : Certification A).



## PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS



### QU'EST-CE QU'UNE INFECTION ASSOCIÉE AUX SOINS ?

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge d'un patient, et qu'elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

L'infection associée aux soins est dite « nosocomiale » si celle-ci est contractée à l'hôpital.

L'hôpital dispose depuis plus de 30 ans d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) qui s'est renforcé d'une Équipe de Prévention du Risque Infectieux (EPRI).

Ils mettent en place des actions prioritaires telles que :

- **L'hygiène des mains**,
- **La surveillance des bactéries résistantes** et des infections associées aux soins,
- **La sensibilisation** à la vaccination,
- **L'évaluation des pratiques** des professionnels pour lutter contre le risque infectieux,
- **La formation** régulière des professionnels.

Les professionnels de l'hôpital appliquent des règles strictes permettant de limiter les risques :

- **Désinfection des mains** à l'aide de solutions hydro-alcoolique avant et après chaque soin,
- **Port d'un masque** en période d'épidémie virale,
- **Port des gants** en cas de contact avec du sang ou tout autre produit d'origine humaine,
- **Nettoyage et désinfection du matériel et des surfaces** après chaque utilisation et entre chaque patient.



D'autres mesures de prévention peuvent être mises en place pendant votre séjour à l'hôpital.

Il s'agit de précautions complémentaires. En fonction de votre état, elles peuvent être prescrites afin de vous protéger et de protéger les autres patients notamment les patients les plus fragiles, les visiteurs et les professionnels. Une information vous sera remise à la mise en place de ces mesures. Une affiche sera apposée sur la porte de votre chambre, rappelant les conduites à respecter par le personnel, vous-même et les personnes vous rendant visite.

**L'équipe soignante est à votre écoute pour répondre à vos questions n'hésitez pas à la solliciter.**

## VOTRE PARTICIPATION EST PRIMORDIALE !

Votre participation, ainsi que celle de vos proches est primordiale pour compléter ces mesures de prévention :

- Friction hydroalcoolique :
  - à faire avant les repas, en entrant et en sortant de la chambre,
  - si vos mains sont souillées ou en sortant des toilettes, réaliser un lavage des mains avec du savon.
- Porter une tenue propre et prendre soin de votre hygiène corporelle.
- Porter un masque chirurgical si vous toussiez ou lors des périodes d'épidémie virale en présence d'autres personnes.
- Reporter la visite de vos proches s'ils sont porteurs d'une infection des voies respiratoires ou de tout autre maladie transmissible et limiter les visites en période d'épidémie.
- Ne pas toucher :
  - le matériel (cathéters, perfusions, sondes, drains...),
  - les plaies / cicatrices,
  - les pansements.
- Respecter les consignes affichées ou données par l'équipe médicale et paramédicale (ex : se préparer avant une intervention chirurgicale : dépilation de la zone opératoire et douche).
- Ne pas stocker de denrées périssables dans votre chambre (fruits, laitages...).
- Indiquer à vos proches de ne pas apporter de plantes en pot, elles sont interdites, et de limiter les fleurs coupées ou fleurs artificielles. Les fleurs coupées ou fleurs artificielles sont interdites dans les unités de soins accueillant les patients immunodéprimés ou fragiles.
- Éviter que vos proches s'assoient sur votre lit et utilisent les toilettes de votre chambre.
- Signaler aux professionnels toute suspicion d'évènement infectieux en lien avec votre prise en charge.
- Lorsque votre état de santé le permet, pensez à mettre à jour vos vaccinations (grippe, COVID-19, pneumocoque), n'hésitez pas à en parler à votre médecin pour avoir plus d'information.





# NOS RÉSULTATS D'INDICATEURS NATIONAUX DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS



**Certification (A)**

Date de certification : 10/12/2019

## SATISFACTION ET EXPÉRIENCE DES PATIENTS

### MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)

<b>Appréciation globale des patients (MCO)</b>	<b>→ 78 /100</b>
Accueil	78 /100
Prise en charge infirmiers/aides-soignants	83 /100
Prise en charge par les médecins / chirurgiens / sages-femmes	84 /100
Chambre	85 /100
Repas	75 /100
Sortie	66 /100

### CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)

<b>Appréciation globale des patients (CA)</b>	<b>→ 81 /100</b>
Avant l'hospitalisation	80 /100
Accueil le jour de l'hospitalisation	82 /100
Prise en charge	88 /100
Chambre et repas / collation	83 /100
Sortie et retour à domicile	75 /100

Pour en savoir plus, rendez vous sur Qualiscope :

[https://www.has-sante.fr/jcms/3291\\_FicheEtablissement/fr/hopital-americain](https://www.has-sante.fr/jcms/3291_FicheEtablissement/fr/hopital-americain)

## PRISE EN CHARGE CLINIQUE

### MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)

Prise en charge de la douleur	→ 88 %
Prescription d'antibiothérapie de 7 jours ou moins pour infection respiratoire basse	58 %
AVC - Imagerie cérébrale diagnostique	94 %
Planification du suivi post-AVC	4 %
Évènements thrombo-emboliques après pose d'une prothèse totale de hanche <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Évènements thrombo-emboliques après pose d'une prothèse totale de genou <i>Résultat moins bons que prévu</i>	✗

### CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)

Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention pour lithiase urinaire <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après cholécystectomie <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention pour affection non lithiasique <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention sur les amygdales <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓

## COORDINATION DES PRISES EN CHARGE

### MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)

Qualité de la lettre de liaison à la sortie → 60/100

### CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)

Qualité de la lettre de liaison à la sortie ↘ 28/100

## PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Consommation de solutions hydro-alcooliques (SHA) ↘ 90 %

Infections du site opératoire après pose d'une prothèse totale de hanche  
*Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu* ✓

# Découvrez le projet le plus ambitieux jamais lancé par l'Hôpital Américain de Paris

Rendez-vous sur notre site internet :  
[www.american-hospital.org/nous-soutenir](http://www.american-hospital.org/nous-soutenir)  
ou scannez le QR code avec votre mobile :



**American Hospital of Paris**  
NON PROFIT ORGANIZATION